

Questions orales

constitue le cadre le plus favorable à l'épanouissement du Québec et des communautés francophones et acadienne.»

Au lieu de reconnaître que cette affirmation puisse émaner de convictions aussi profondément ancrées que les siennes, la députée de Rimouski—Témiscouata a préféré répliquer, et je cite: «Ne venez pas vous mêler de nos affaires.»

Les communautés francophones entendent poursuivre le dialogue entamé par le Bloc québécois et, puisque l'avenir du pays nous concerne tous, nous allons nous mêler de nos affaires.

* * *

LA FERME EXPÉRIMENTALE DE LA POCATIÈRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, c'est avec stupéfaction que l'industrie ovine du Canada et du Québec a constaté, lors du dernier Budget, la fermeture de la Ferme expérimentale de La Pocatière, établie depuis 1910. Alors que cette production est en plein développement, le gouvernement fédéral freine contre toute attente l'expansion de ce secteur.

Ces coupures ne respectent nullement les engagements du livre rouge en matière de recherche et développement et brisent les efforts effectués au cours des dernières années dans les établissements de recherche.

Le gouvernement fédéral doit réviser sa politique de financement de la recherche et développement et mettre un terme à des coupures aveugles qui pénalisent injustement des productions agricoles en expansion.

Nous espérons que le gros bon sens guidera le ministre de l'Agriculture dans ce dossier et que sa décision sera reconsidérée dans les plus brefs délais, comme le demande le Comité pour la survie de la ferme expérimentale de La Pocatière.

* * *

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Justice a participé à une réunion à huis clos organisée par la députée libérale de Dauphin—Swan River. Mike Dudar, un résident de la circonscription, a déclaré que cette réunion était une farce, car il a dû exiger une place assise dans une salle où l'on ne laissait entrer que 60 personnes. Des centaines de citoyens et les membres de la presse ont dû demeurer à l'extérieur.

Pourquoi le ministre de la Justice refuse-t-il de répondre aux préoccupations qu'a suscitées son projet de loi sur le contrôle des armes à feu? Pourquoi les médias n'ont-ils pas pu assister à la réunion qui s'est tenue hier soir à Dauphin, au Manitoba? Pourquoi le ministre ne veut-il pas expliquer son projet de loi aux personnes sur lesquelles il aura les plus lourdes conséquences?

Ce n'est pas la première fois que le ministre évite de rencontrer publiquement la population du Canada. Il a répété le même

scénario lorsqu'il se trouvait à Calgary, en janvier dernier. Les actes que le ministre a posés hier soir étaient une insulte pour les habitants de Dauphin—Swan River et pour tous les Canadiens intéressés.

• (1415)

Le ministre a le devoir de se lever devant tous les Canadiens, de défendre sa loi draconienne sur le contrôle des armes à feu et de montrer. . .

* * *

[Français]

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, en tant que député de la circonscription fédérale de Saint-Boniface, francophone d'une province et d'une région en dehors du Québec, et Canadien d'origine française né à Saint-Boniface, au Manitoba, je me réjouis du fait que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada se soit prononcée en faveur du fédéralisme canadien, et ce sans équivoque.

La Fédération, comme moi-même d'ailleurs, croit en un Canada dynamique, évolutif et fier de promouvoir la dualité linguistique; un Canada avec un gouvernement qui favorise le rayonnement de la francophonie dans son ensemble à travers le pays. Nous souhaitons tous un référendum dans les plus brefs délais, afin que nous tous, avec le Québec bien sûr, puissions diriger toute notre énergie à continuer à bâtir notre pays, le Canada.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES PÊCHES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le Canada vient tout juste de procéder à la libération du chalutier espagnol *Estai* après que ses propriétaires aient accepté de verser une caution de 500 000 \$. On sait que l'Union européenne faisait de la libération de ce chalutier la condition préalable à la reprise des négociations avec le Canada.

Le ministre des Pêches peut-il nous indiquer si, en échange de la libération du navire espagnol, le Canada a obtenu que les chalutiers européens respectent le moratoire de 60 jours demandé par le Canada sur la pêche au turbot?

[Traduction]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition pour sa question.

Je lui signale que, ce matin, le propriétaire du chalutier *Estai* a versé une caution de 500 000 \$ pour obtenir la libération de son navire. Cette somme s'ajoute à la caution de 8 000 \$ exigée pour